

# Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)



## ENCRE DE TEST ORGANIC 30 à 46 mN/m (BIO)

N° de produit: 40.201xx.0

Date de révision: 01/02/2024

Page 1 sur 6

Date d'impression: 01/02/2024 / Version 1.3 fr

### 1. Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom commercial / désignation:**

ENCRE DE TEST

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations de la substance ou du mélange:

Détermination de la tension et de la propreté superficielles des corps solides (feuilles/pièces moulées) en matière plastique, métal, verre, etc.

**1.2.2 Utilisations déconseillées:** Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec des denrées alimentaires. Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

arcotest GmbH

Adresse

Rotweg 25

D-71297 Mönsheim

Téléphone

+49 7044 9022 70

Fax

+49 7044 9022 69

Contact pour des informations

Madame Anca Muresan

E-mail

[info@arcotest.info](mailto:info@arcotest.info)

Internet

[www.arcotest.info](http://www.arcotest.info)

#### 1.4 NUMÉRO D'URGENCE

Numéro ORFILA (INRS)

**+33 (0)1 45 42 59 59**

### 2. Dangers possibles

#### 2.1. Classification du mélange:

**Règlement (CE) N° 1272/2008**

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Identificateur de produit:**

**Pictogrammes de danger:**

non requis

**Avertissement:**

non requis

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage**

non requis

**Indications de danger:**

non requis

#### 2.3 Autres danger:

L'encre verte ne contient aucune substance dangereuse ou nocive.

L'encre verte n'est pas soumise à l'étiquetage, mais les précautions habituelles de manipulation des produits chimiques doivent être respectées.

### 3. Composition/Information sur les ingrédients

#### 3.2 Mélanges

**Conseils supplémentaires:**

Ce produit est un mélange. Ce mélange ne contient aucune substance à notifier selon les critères de l'annexe II, point 3.2, du règlement Reach.

Fabriqué à partir de substances et de colorants non soumis à étiquetage

### 4. Mesures de premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:**

Air frais

**Contact avec la peau:**

Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés.

**Contact avec les yeux:**

Laver abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue.

**Ingestion:**

Rincer la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nausées, Céphalées, Vertige

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**5. Mesures de lutte contre les incendies****5.1 Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter à l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers, résultant de la substance ou du mélange**

Substance combustible, difficilement inflammable (point d'éclair > 60 à 200 °C).

Lorsque la substance est chauffée au-dessus de son point d'éclair, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**5.3 Conseils pour lutter contre les incendies**

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Mesures de précaution individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**6.2 Mesures de protection de l'environnement:**

Informez les autorités si de très grandes quantités pénètrent dans l'eau, les égouts ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Apportez dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérez la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Consignes relatives à l'élimination, voir section 13

---

**7. Manipulation et stockage****7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre**

Assurer une aération suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients:**

Stocker les conteneurs fermés de manière étanche dans un endroit sec.

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C.

**7.3 Utilisations finales spécifiques:**

Aucune autre utilisation finale spécifique n'est prévue.

---

**8. Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle****8.1 Paramètres à surveiller**

Ne comprend aucune substance avec valeur limite d'exposition professionnelle.

**8.1.2 Valeurs limites biologiques:**

Aucune donnée.

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Les mesures de précaution habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

### 8.2.1 Dispositifs techniques de commande appropriés:

Aucune information.

### 8.2.2 Équipements de protection individuelle:

Le travail généralement effectué avec de très faibles quantités rend moins nécessaire le port d'un équipement de protection individuelle, à l'exception d'une protection appropriée des mains, en cas d'usage conforme impliquant une application par pinceau ou par feutre et tant qu'un contact avec la peau est exclu. Une protection préventive de la peau (crème spéciale ou gants) est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection

#### Protection des mains :

Matériel de protection des mains : caoutchouc nitrile, épaisseur de couche 0,11 mm, temps de pénétration du matériau > 480 min

#### Protection respiratoire :

Dans des situations exceptionnelles (par exemple, rejet involontaire de substances, dépassement des limites d'exposition professionnelle), une protection respiratoire doit être portée.

Type: A (contre les gaz/vapeurs organiques dont le point d'ébullition est > 65 °C, couleur d'identification: brun-blanc).

### 8.2.3 Contrôle de l'exposition

Ne pas rejeter dans les canalisations.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Données relatives aux propriétés physiques et chimiques fondamentales

Forme:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	presque inodore
pH	aucune information disponible
Température de fusion:	aucune information disponible
Température d'ébullition:	<170°C
Température d'ignition	non applicable
Point d'éclair:	env. 70°C – 200°C
Limites d'explosivité:	non applicable
Vitesse d'évaporation:	aucune information disponible
Inflammabilité:	aucune information disponible
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur relative	aucune information disponible
Densité	aucune information disponible
Solubilité dans l'eau:	aucune information disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable
Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Lorsque la substance est chauffée au-dessus de son point d'éclair, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

### 10.2 Stabilité chimique:

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune donnée disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Protégez de la chaleur, des flammes ou des étincelles.

### 10.5 Matériaux incompatibles:

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucune donnée disponible.

## 11. Données toxicologiques

### 11.1 Données relatives aux effets toxicologiques

#### 11.1.1 Matières

##### Toxicité aiguë du carbonate de potassium en poudre

LD<sub>50</sub> (orale, rat) : > 4900 mg/kg

LD50 (cutané, lapin) > 9000 mg/kg

##### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau. Ingestion: peut être nocif en cas d'ingestion

##### Effets CMR (effets cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérogène ni toxique pour la reproduction

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

##### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

##### Autres données:

Les mesures de précaution habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

### 11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

## 12. Données relatives à l'environnement

### 12.1 Écotoxicité:

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique. 12.2 Persistance et dégradabilité

Daphnia magna EC50: >100 mg/l/48h

Cy-prinus caprio LC 50: >100mg/l/96h

### 12.2 Dégradabilité biologique

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène: env. 0,38-2,05 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: env. 0,42-2,08mg/mg

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

n-octanol/eau (log KOW): <-1

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT/vPvB

Aucune information disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## 13. Consignes relatives à l'élimination

### 13.1 Procédures de traitement des déchets

Pas de déchets dangereux selon l'ordonnance sur le catalogue des déchets (ODD).

Les emballages doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur dans chaque pays ou laissés aux systèmes de reprise.

### Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas laisser pénétrer dans le réseau d'égout.

### 13.2 Commentaires

Les déchets sont séparés de telle sorte qu'ils puissent être traités séparément par des établissements municipales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales en vigueur.

### 13.3 Renseignements supplémentaires

Retour des encres inutilisables pour élimination est possible.

#### 14. Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	non soumis aux règlements sur le transport
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	pas attribué
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	aucune
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	pas attribué
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN

##### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) – Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

##### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

#### 15. Législation

##### 15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

###### 15.1.1 Directives EU

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Pas énuméré.

##### Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Pas énuméré.

##### Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

pas énuméré

##### Restrictions selon REACH, titre VIII

Aucune.

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) /SVHC - liste des candidats

pas énuméré

##### Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III)

pas attribué

##### Directive sur les peintures décoratives (2004/42/CE)

Teneur en COV: 100%

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

pas énuméré

##### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

##### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

pas énuméré

##### Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

##### Règlement 111/2005/CE fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

pas énuméré

Classe de pollution des eaux (water hazard class): WGK 1 peu polluant

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

## 16. Autres indications

### 16.1 Modifications apportées (fiche de données de sécurité révisée).

Référence aux changements : Section 1 Section 3 Section 14

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)
DIN	Norme de l'Institut allemand de normalisation
CE	Communauté européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association (Association du transport aérien international) - Dangerous Goods Regulations (réglementation des matières dangereuses)
Recueil IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses)
ISO	Norme de l'Organisation internationale de normalisation
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database (base de données internationale sur les informations chimiques unifiées)
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
log K <sub>ow</sub>	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS	Prescriptions techniques pour les substances dangereuses
UN	United Nations (Organisation des Nations unies)
COV	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
VvVwS	Prescription administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK	Classe de pollution des eaux

### 16.3 Références bibliographiques et sources de données importantes

Les données concernant les composants ont été reprises respectivement de la dernière fiche de données de sécurité du précédent fournisseur. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE)

#### N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (Classification).

### 16.5 Texte des phrases H et EUH (numéro et texte intégral):

non requis

### 16.6 Conseils relatifs à la formation:

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'attention des utilisateurs.

### 16.7 Autres indications:

Les risques pour la santé humaine mentionnés dans la présente fiche peuvent survenir en cas de mauvaise manipulation ou de manipulation inappropriée de grandes quantités de ce produit ainsi que du non-respect des mesures de protection et d'hygiène. Toutefois, étant donné qu'une opération de mesure de la tension superficielle ne requiert que plusieurs milligrammes et que ces mesures ne sont pas effectuées en continu mais à intervalles d'une - voire même de plusieurs - heure(s), on peut quasiment exclure tout risque pour la santé humaine en cas de manipulation correcte et de respect des mesures de sécurité prescrites (notamment une aération suffisante et le port d'une protection pour mains adaptée).

### Service chargé des renseignements:

Téléphone	+49 7044 9022 70
Fax	+49 7044 9022 69
E-mail	<a href="mailto:info@arcotest.info">info@arcotest.info</a>

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Toute modification ou reproduction nécessite l'autorisation expresse d'arcotest GmbH